

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept et le mercredi treize septembre, à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Rigny-Ussé légalement convoqués le 8 septembre 2017 se sont réunis salle de la mairie, en séance extraordinaire et publique, sous la présidence du Maire, Madame Colette AZÉ.

Présents : Romain AUDEÇON (arrivée à 20h05), Colette AZÉ, Michèle BAZIN, Daniel BOTTREAU, Sébastien BOUGEARD, Laëtitia DESBOIS (arrivée 20h20), Jean-Jacques GAZAVE, Michel ROLLAND, Denis SALLÉ, Éric TAILLANDIER.

Absents avec procuration :

Émeline BÉNÉTEAU donne pouvoir à Jean-Jacques GAZAVE, Nicole MARCHESE donne pouvoir à Colette AZÉ, Julien MARIE donne pouvoir à Michèle BAZIN.

Secrétaire de séance : Romain AUDEÇON

Le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 10 août 2017 est lu et approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour. Les conseillers donnent leur accord.

Travaux (chauffage salle des fêtes)

Délibération 7-1-2017-NF-041

M. GAZAVE, 1^{er} adjoint, expose au Conseil municipal la nécessité de remplacer la chaudière de la salle des fêtes en panne et trop ancienne pour être réparée (matériel de plus de 30 ans).

Vu le taux d'occupation de cette salle et son temps d'utilisation à l'année, un système avec pompe à chaleur semble répondre aux critères de coût d'installation et de fonctionnement et de souplesse d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- ACCEPTE cette dépense (section investissement)
- CHOISIT l'entreprise TREGRET pour réaliser ces travaux pour un montant HT de 14 516.74 €
- AUTORISE Mme le Maire à signer le devis

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Financement travaux

Délibération 7-3-2017-NF-042

Madame le Maire présente, d'une part, le montant des travaux de La Croix :

	DEPENSES		RECETTES
	HT en €	TTC en €	en €
Montant des marchés (4)	348 071.90	417 686.28	
Montant de la maîtrise d'oeuvre	30 096.28	36 115.53	
Montant de la mission SPS	1 700.00	2 040.00	
Construction du mur M. TAFFONNEAU	36 920.50	44 304.60	
Déplacement poteau incendie (estimation)		4 000.00	
Arrêt de bus (estimation)		10 000.00	
Subvention FDSR			167 535
Total		514 146.41	167 535
TOTAL ESTIME NET		347 317.41	

Par ailleurs, Mme le Maire indique qu'il est nécessaire de financer l'installation de la nouvelle chaudière de la salle des fêtes (délibération 7-1-2017-NF-041 du 13 septembre 2017).

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de contracter un emprunt d'une valeur de 350 000.00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal AUTORISE Mme le Maire à contacter les organismes bancaires afin d'étudier les différentes offres (taux, durée)

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention.

Rapport de la CLECT CCTVI
Délibération 7-6-2017-NF-043

Madame le Maire présente au Conseil municipal le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 12 juin 2017. Selon ce rapport, la commune de Rigny-Ussé sera redevable de la somme de 10 024.61 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE le rapport de la CLECT du 12 juin 2017
Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC)
Délibération 7-8-2017-NF-044

Selon le mode de répartition dérogatoire libre entre les communes, le montant du FPIC redistribué à la commune de Rigny-Ussé s'élève à 24 561.57 € pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ACCEPTE cette répartition
Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Fonds de concours CCTVI
Délibération 7-8-2017-NF-045

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commune peut demander un fonds de concours à la communauté de communes pour le financement de travaux d'investissement. Elle propose d'attribuer cette aide aux travaux du parking derrière l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- DECIDE de demander un fonds de concours à la CCTVI en vue de participer au financement des travaux sur le parking derrière l'église, à hauteur de 4 136 € ; indiquant que la facture réglée d'un montant de 35 425.40 € TTC accompagnera la demande ;
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout acte afférant à cette demande

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Régime indemnitaire

Instauration du nouveau régime indemnitaire aux agents administratifs tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel
Délibération 4-5-2017-NF-046

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE d'instaurer le nouveau régime indemnitaire à l'ensemble des adjoints administratifs tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les modalités définies ci-dessus.
par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

Projet d'instauration du RIFSEEP, régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, aux agents techniques :
Délibération 4-5-2017-NF-047

Idem pour les agents techniques

Choix d'un odonyme (VC 112)
Délibération 8-3-2017-NF-048

Suite à la demande de propriétaires riverains, Madame le Maire informe le Conseil municipal que la voie communale n°112, de la rue de Langeais à la rue des Grands Noyers, lieu-dit Le Sault, n'est pas nommée.

En référence à la délibération du Conseil municipal du 8 mai 1846 qui décide de la construction d'une cale au lieu-dit Le Sault afin d'établir une communication entre la levée et le fleuve, Mme le Maire propose de nommer cette rue « Rue de La Cale ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ACCEPTE cet odonyme
Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Dossier Renoux

Madame le Maire fait lecture du courrier RAR adressé par M. RENOUX.

Elle rappelle que M. RENOUX a porté l'affaire au Conseil d'état. En conséquence, en attente du jugement, aucune décision ne peut être prise.

Informations diverses

- Mme le Maire fait lecture de la décision de la commune d'Azay-le-Rideau de ne pas participer à l'organisation du Comice agricole en 2017.
- Mme le Maire transmet les remerciements de l'association des Riverains : danger pour la subvention versée par la commune.
- Mme le Maire rappelle la date de la réunion de la commission « animation ».
- Mme le Maire demande aux conseillers de relayer l'invitation au spectacle « Monsieur Dame » le 8/10/2017 à la salle des fêtes à 16h30.
- Mme le Maire informe que le pédibus ne fonctionnera pas cette année par manque de besoin. Elle remercie Mme DECARRIERE et tous les participants des années précédentes.
- Mme le Maire liste les rapports d'activité reçus récemment et qui sont à la disposition de chacun.

Questions diverses

- M. BOTTREAU soulève le problème de l'invasion des frelons asiatiques. Il demande si des aides sont possibles ou si la commune ne pourrait pas participer financièrement à la destruction des nids. Mme le Maire répond qu'elle va se renseigner sur les aides (FREDON) qui existent et étudier une éventuelle participation communale.
- M. BOUGEARD souhaite connaître l'avancée de l'étude sur la commune nouvelle. Mme le Maire répond qu'à son avis, la priorité est d'élaborer un projet de territoire sur l'ensemble des 6 communes, de présenter un plan pluriannuel d'investissement et de répartir les projets à court, moyen et long terme entre les communes. La priorité est d'apporter un bénéfice à la population.
- M. ROLLAND évoque un problème de place dans le bus scolaire.
- Mme le Maire rappelle la date de la réunion publique concernant les travaux à La Croix : 26/09/2017 à 18h à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 heures.

Affiché le 15/09/2017

Transmis au contrôle de légalité le 15/09/2017